

RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

Séance du 03/05/2004

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Point 1: Approbation des Comptes Rendus 1-1 Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 12 janvier 2004.	Le compte rendu du Conseil d'administration du 12 janvier 2004 est approuvé.	Division des Affaires Générales	
1-2 Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 février 2004.	Le compte rendu du Conseil d'administration du 2 février 2004 est approuvé.	Division des Affaires Générales	
Point 3: Modifications du Règlement Intérieur 3-1 Création d'un Comité de Validation des Acquis Professionnels (VAP) et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Article 14 du règlement intérieur.	La création d'un Comité de Validation des Acquis Professionnels (VAP) et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - VAP/VAE est adoptée.	DAG Scolarité SCUIO MFCA	2004/05/203
3-2 Suppression de la Commission de la Scolarité et validation des acquis - Article 11.2 du règlement intérieur.	La suppression de la Commission de la Scolarité et Validation des Acquis est adoptée.	DAG Scolarité SCUIO MFCA	2004/05/204
Point 4: Conventions 4-1 Vote Bloqué	Les conventions suivantes sont adoptées : Convention entre SUPAERO et l'UPS/UFR PCA, relative à la mise à disposition de SUPAERO de Monsieur TECHTEIL, enseignant à l'UPS. Convention entre l'UPS/UFR Langues Vivantes et le Pôle Universitaire Européen, relative aux modalités de fonctionnement des cours de formation de langues étrangères (FLE) destinés aux étudiants étrangers. Convention entre l'UPS/Service Culture et le Pôle Universitaire Européen, relative à la mise en place d'ateliers de photographie numérique destinés aux étudiants et aux personnels. Convention entre l'UPS/Service Culture et le GREP de Midi-Pyrénées, relative à la mise en place de conférences et de débats sur le thème de la Science. Convention entre l'UPS et l'Université Toulouse II Le Mirail, relative à la Commission de spécialistes de la 74 ^{ème} .	DAG Agent comptable	2004/05/205

	<p>Convention entre l'UPS et l'Association du Personnel de l'INSEE de Toulouse (APIT), relative aux modalités d'accès du personnel UPS au restaurant de l'APIT.</p> <p>Avenant à la convention entre l'UPS/IUT Tarbes et l'Université des Sciences Sociales/UT2, relative à la prise en charge des enseignements de l'IUP MPMO. Régularisation 2002/2003.</p> <p>Avenant à la convention entre le Rectorat de l'Académie de Toulouse et l'UPS, UT1, UT2, INPT et l'INSA, relative au diplôme inter-universitaire "Management de service public d'éducation et de formation et rôle des acteurs administratifs".</p> <p>Accord de coopération établi entre l'UPS et l'Université Technique d'Etat de Saint-Pétersbourg en Russie, dans les domaines des sciences, de la technique et de la médecine, et plus particulièrement Chimie.</p> <p>Accord de coopération établi entre l'UPS et l'Université M'Hamed Bouguerra de Boumerdès en Algérie, dans les domaines des sciences, de la technique et de la médecine, et plus particulièrement Chimie.</p> <p>Accord de coopération établi entre l'UPS et l'Université du Centre de Sousse de Tunisie, dans les domaines des sciences, de la technique et de la médecine, et plus particulièrement Physique, Chimie, Automatique.</p>		
4-2 Discutées en Conseil d'Administration	<p>La convention tripartite entre l'UPS, la commune de Toulouse et la Société Orange est adoptée.</p> <p>La convention entre l'UPS/UFR STAPS et le TUC est adoptée sous réserve des modifications demandées (annexe financière à ajouter).</p> <p>La convention entre l'UPS/UFR STAPS et l'Université Toulouse le Mirail (UT2) est rejetée.</p> <p>La convention entre l'UPS et le CNRS pour l'accès des personnels de l'UPS, sans subventionnement, au service de restauration du CNRS est adoptée sous réserve de la modification de l'art.8 (l'animateur de la commission restauration).</p>	DAG Agent comptable	2004/05/206
Point 5: Personnels Enseignants 5-1 Indicateurs : a) Harmonisation de la méthode de calcul du service dû, b) Norme d'encadrement projets/stages (sous réserve), c) Adoption du potentiel théorique des composantes.	<p>La méthode de calcul de l'IUT concernant la répartition du service des enseignants de statut second degré entre service statutaire et heures complémentaires est adoptée à compter de l'année universitaire 2004-2005.</p> <p>La norme d'encadrement projets/stages est reporté pour examen approfondi par la cellule opérationnelle du CEVU (le 11 mai).</p> <p>Le potentiel théorique des composantes est adopté.</p>	DPE CIG	2004/05/207
5-2 Critères de pédagogie et de recherche pour la politique des emplois.	<p>Le Conseil d'administration donne au Vice-Président du Conseil d'administration les moyens nécessaires à la validation par les intéressés eux-mêmes des données dans Harpège (notamment sur les diplômes).</p> <p>Les critères de recherche pour la campagne de recrutement des enseignants chercheurs</p>	Division du Personnel Enseignant Conseil Scientifique	2004/05/208

	<p>proposés par le Conseil Scientifique sont adoptés.</p> <p>La première proposition de critères de pédagogie proposée par le CEVU est adoptée.</p> <p>La seconde proposition selon laquelle aucun redéploiement ne peut avoir lieu tant que le taux d'encadrement n'est pas de 100 % dans toutes les disciplines est rejetée.</p>	CEVU	
Point 6: Action Sociale 6-1 Prestations sociales 2004 - Propositions de nouvelles prestations : chèques domicile et naissance.	Les nouvelles prestations sociales 2004, chèques domicile et des chèques naissance sont adoptées.	SCAS	2004/05/209
6-2 Proposition de tarifs de repas pour la Fête de l'Université du 27 mai 2004.	La proposition de tarifs de repas pour la Fête de l'Université du 27 mai 2004 est adoptée.	SCAS Agent comptable	2004/05/210
Point 7: Elections 7-1 Election d'un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur et personnel assimilé de rang B, membre d'un des conseils de l'Université, au Bureau de l'Université.	Aucun élu suite au vote car la majorité absolue n'a pas été atteinte par l'un des deux candidats.	DAG	
7-2 Election des étudiants à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.	<p>Election de 5 titulaires et 5 suppléants par et parmi les étudiants membre du Conseil d'administration (Décret n° 92-657 du 13 juillet 1992) :</p> <p>Mesdemoiselles BORDELAIS Jessica, DECHERF Aurélia, PASTUTMAZ Flora et Monsieur BISTER Nicolas sont élus à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.</p>	DAG	
7-3 Mise à jour des Commissions permanentes relevant du Conseil d'Administration.	<p>Monsieur OLIVIER Jean (Conseil Scientifique) est élu à la Commission des Bâtiments dans le collège des étudiants.</p> <p>Messieurs Alain BERGEON (Conseil Scientifique) et Amal SAYAH (Conseil d'administration) sont élus à la Commission des Personnels Enseignants dans le collège des Maîtres de conférences et personnels assimilés.</p> <p>Madame GRIMOUD (Conseil Scientifique) est élue à la Commission des Relations Internationales.</p>	DAG	
7-4 Elections partielles des représentants de l'Université Paul Sabatier au Conseil du SIUAPS.	<p>Messieurs Bernard ASTOUL et Alain RIGAL sont élus au Conseil du SIUAPS dans le collège des enseignants.</p> <p>Madame Françoise VIALA est élue au conseil du SIUAPS dans le collège des personnels IATOS.</p> <p>Mademoiselle Sarah GUEL FUCCI et Monsieur Julien ANDRIOT sont élus au conseil du SIUAPS dans le collège des étudiants.</p>	DAG	
Point 8: Scolarité 8-1 Calendrier des examens	<p>La proposition de neutralisation de 4 épreuves de STAPS est adoptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> . L2 : UE13, option APS, . L3 : UE21, Management du Sport, APLS1, 	Scolarité CEVU	2004/05/211

	<p>. L3 : UE21, Management du Sport, APSL2, . Maîtrise tronc commun, module 2.2, épreuve INT. Le calendrier des examens est adopté sous réserve des modifications suivantes : . L1 du 11/06 au 15/06 (samedi inclus), . Epreuves de langues (du L1-L2-L3-Maîtrises) du 7 au 11/06, . L2-L3-Maîtrises : dates inchangées du 14 au 26/06 (samedi inclus).</p>		
8-2 Approbation des capacités de médecine.	Les six capacités de médecine suivantes sont adoptées: Angiologie, Evaluation et traitement de la douleur, Médecine de catastrophe, Gérontologie, Hydrologie et climatologie médicale, Médecine et biologie du sport.	Faculté de Médecine Rangueil Médecine Purpan	2004/05/212
8-3 Mise à jour de la liste des exonérations des droits d'inscription (sous réserve).	Ce point est reporté ultérieurement en attente de son examen par la Commission du Budget.	Scolarité	
8-4 Demande de renouvellement d'habilitation des Diplômes d'Université de la faculté Dentaire (pour 4 ans)	Le renouvellement des habilitations pour 4 ans des Diplômes d'Université de la Faculté de Chirurgie Dentaire est adopté.	Dentaire	2004/05/213
8-5 Demande de renouvellement d'habilitation du C.E.S.C.M.O. (pour 4 ans).	Le renouvellement de l'habilitations pour 4 ans du C.E.C.S.M.O de la Faculté de Chirurgie Dentaire est adopté.	Dentaire	2004/05/214
8-6 Organisation de 4 formations dans le cadre de la Formation Continue obligatoire pour des médecins généralistes	L'organisation, dans le cadre de la Formation Continue obligatoire pour des médecins généralistes, des 4 formations suivantes est adoptée: L'hypertension, L'outil informatique et internet, Education du patient, Stratégie et dépistage des KC.	Faculté de Médecine Rangueil Faculté de Médecine Purpan	2004/05/215
8-7 Proposition de Projet de structure Universitaire de Pédagogie pour l'UPS (vote).	Le projet de Structure Universitaire de Pédagogie (SUP) est adopté sous réserve d'ajouter 2 étudiants (1 du CA et 1 du CEVU) à la composition du Comité de Pilotage. Madame CHENERIE est chargé, en collaboration avec la Vice-Présidente du CEVU et le Vice-Président du CA de mettre à jour les documents présentés en tenant compte des modifications demandées.	Scolarité	2004/05/216
8-8 Règles générales et modalités de progression dans le Cursus Licence de l'UPS.	Les règles générales et modalités de progression dans le Cursus Licence sont adoptées sous réserve de maintenir la possibilité d'enjambement pour les étudiants qui ont validé 75% des ECTS sans avoir validé de semestre.	Scolarité	2004/05/217
8-9 Offre de formation Masters rentrée 2004.	Le Conseil d'Administration accepte de banaliser pour les étudiants la matinée du 27 mai 2004 afin de permettre une information sur le devenir des formations du niveau MASTER	Scolarité	2004/05/218
Point 9: Finances 9-1 Décisions Budgétaires Modificatives (DBM).	La DBM de report et la DBM de rattachement sont adoptées.	Division du Budget	2004/05/219

9-2 Contrat quadriennal : volet pédagogique	La répartition des crédits du contrat quadriennal 2003-2006 "volet pédagogique" est adoptée, en précisant que les sommes allouées au titre des TICE aux UFR sont un droit de tirage nécessitant que le CARI et le CDSI donnent leur avis.	Division du Budget Agent comptable	2004/05/220
9-3 Programmation des travaux de maintenance et de sécurité dans le cadre du contrat quadriennal 2003-2006.	Les crédits de sécurité pour la programmation des travaux dans le cadre du contrat quadriennal sont adoptés. Les crédits de maintenance pour la programmation des travaux dans le cadre du contrat quadriennal sont adoptés.	Agent comptable DIAU	2004/05/221
9-4 Admission en non-valeur d'un titre exécutoire en date du 24 mai 2000 à l'encontre de la Société AZUR, pour une somme de 10939,74 euros.	L'admission en non-valeur d'une créance à l'encontre de la Société AZUR, pour une somme de 10939,74 euros est adoptée.	Agent comptable	2004/05/222
9-5 Subventions à l'Association des Directeurs d'IUT (au titre de l'exercice 2004 et participation au financement de la campagne de communication nationale).	Les subventions à l'Association des Directeurs d'IUT au titre de l'exercice 2004 et au titre de la participation au financement de la campagne de communication nationale sont adoptées.	IUT A Agent comptable	2004/05/223
9-6 Adoption des tarifs des prestations internes de la Faculté de Médecine Rangueil.	Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.	Faculté de Médecine Rangueil Faculté de Médecine Purpan Agent comptable	
9-7 Adoption des tarifs de l'IUT Tarbes.	Les tarifs de l'IUT de Tarbes sont adoptés.	IUT Tarbes Agent comptable	2004/05/224
Point 10: Concessions de logement 10-1 Concession de logement au profit de Monsieur PABLO, Direction du SIUAPS (effet au 01/09/2001).	La concession de logement au profit de Monsieur PABLO, par nécessité absolue de service à compter du 1 ^{er} septembre 2001 est adoptée.	SG DAFAG	2004/05/225
Point 11: Remises aux Domaines 11-1 Listes des divers matériels réformés (3).	Les listes de divers matériels mis à la réforme sont adoptées.	DLSI Mr. KAMIONKA	2004/05/226